



PRESIDENCY OF FINLAND
Council of Europe
November 2018 – May 2019
PRÉSIDENTE DE LA FINLANDE
Conseil de l'Europe
Novembre 2018 – Mai 2019



Strasbourg, 17 janvier 2019

DOCUMENT DE RÉFLEXION SUR LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU « RÉPONSES À LA SURPOPULATION CARCÉRALE »

Strasbourg, 24-25 avril 2019

Conseil de l'Europe

Salle : 1, Palais de l'Europe

www.coe.int/prisonovercrowding

Financé
par l'Union européenne
et le Conseil de l'Europe



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

1. CONTEXTE :

Depuis des décennies, la surpopulation carcérale est un problème récurrent dans un certain nombre d'États membres du Conseil de l'Europe, y compris dans ceux qui appartiennent à l'Union européenne, malgré les efforts déployés aux niveaux national et international pour y remédier. Cette situation a un effet négatif sur la société et dans les prisons. Dans la pratique, cela signifie des conditions carcérales inférieures aux normes, un mauvais traitement des détenus et une pression permanente sur le personnel pénitentiaire. La préparation à la libération pendant le temps passé en prison ne répond pas aux besoins, ce qui a des conséquences négatives sur la réinsertion sociale des prévenus et des auteurs d'infraction après leur libération. Les attentes de la société fondées sur l'idée que l'emprisonnement est une réponse efficace à la criminalité ne peuvent donc pas être satisfaites.

Les États membres sont responsables de la gestion et de l'entretien de leurs propres systèmes pénitentiaires ainsi que des conditions dans lesquelles ces systèmes fonctionnent. Cependant, les pays n'existent pas en vase clos, mais dans l'espace européen et la surpopulation carcérale n'est donc plus un problème purement national mais un problème d'intérêt commun.

Lorsqu'ils enquêtent quotidiennement sur la criminalité, les services de police et le Parquet en Europe comptent sur la coopération internationale, telles que l'extradition et la remise, pour traduire les auteurs d'infraction en justice. Cependant, la surpopulation carcérale est devenue un obstacle à cette coopération. La coopération entre les gouvernements en ce qui concerne le transfèrement des détenus vers leur État d'origine en vue d'améliorer leur réinsertion est également influencée négativement par la surpopulation carcérale.

Dans le processus de justice pénale, les procureurs et les juges ont leur propre rôle et leurs propres responsabilités. Au cours de ce processus, les procureurs et les juges prennent quotidiennement, à différents stades, des décisions concernant la nécessité de détenir un prévenu ou d'appliquer des peines privatives de liberté. Les services pénitentiaires doivent exécuter ces décisions. Ils ne peuvent pas influencer l'afflux dans les prisons, mais ils ont un rôle à jouer dans la manière dont les peines sont exécutées.

En 2016, le Conseil de l'Europe a publié un [Livre blanc](#) sur le surpeuplement carcéral afin d'analyser la situation et de recommander des mesures spécifiques qui pourraient être prises par les autorités nationales. Le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), sous l'autorité duquel le texte a été rédigé, a estimé qu'il était important de promouvoir le Livre blanc et a décidé que cette Conférence de haut niveau devait être organisée.

2. OBJECTIF DE LA CONFÉRENCE :

L'objectif de la Conférence est d'examiner le problème de la surpopulation carcérale sous différents angles par les procureurs, les juges et les délégués du CDPC et de discuter des mesures pratiques qui pourraient être prises par ces professionnels aux différentes étapes du processus de justice pénale et qui pourraient permettre de mieux gérer l'afflux dans les prisons et de résoudre le problème de la surpopulation.

Financé
par l'Union européenne
et le Conseil de l'Europe



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

Le but de la Conférence est également d'identifier le soutien que le Conseil de l'Europe peut apporter à cet égard, y compris la possibilité d'organiser une réunion au niveau politique (Ministres de la Justice) afin de présenter les résultats de la Conférence et d'aider les États membres à traiter efficacement la surpopulation carcérale.

3. ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE :

La Conférence est co-financée par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne et se tient sous les auspices de la Présidence finlandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ([Présidence finlandaise](#)).

La Conférence débutera par une séance plénière d'ouverture. L'interprétation simultanée sera assurée pendant les séances plénières et pendant certaines séances de travail (veuillez consulter le [site internet de la Conférence](#) et le programme pour plus de détails). Les autres séances de travail se dérouleront en anglais uniquement.

Après l'ouverture, la Conférence se poursuivra par des séances de travail parallèles sur des sujets spécifiques qui devraient permettre aux participants de discuter plus en détail des possibilités de gestion de l'afflux de détenus pendant les étapes pertinentes de la justice pénale. Au cours de ces sessions, les participants peuvent, à l'aide de télécommandes de vote électronique, répondre de manière anonyme aux questions relatives au thème de la session et orienter ainsi les discussions sur les sujets qui les intéressent.

Le deuxième jour, une séance plénière sera consacrée aux questions liées au renforcement de la coopération internationale dans le domaine du droit pénal en Europe, en particulier en ce qui concerne les procédures d'extradition et de remise et le transfèrement des prisonniers, ainsi qu'à la nécessité de sensibiliser le public à l'importance d'améliorer les conditions carcérales et de lutter contre la surpopulation.

Les résultats des débats seront présentés à la séance de clôture.

Financé
par l'Union européenne
et le Conseil de l'Europe



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe